Image not found or type unknown

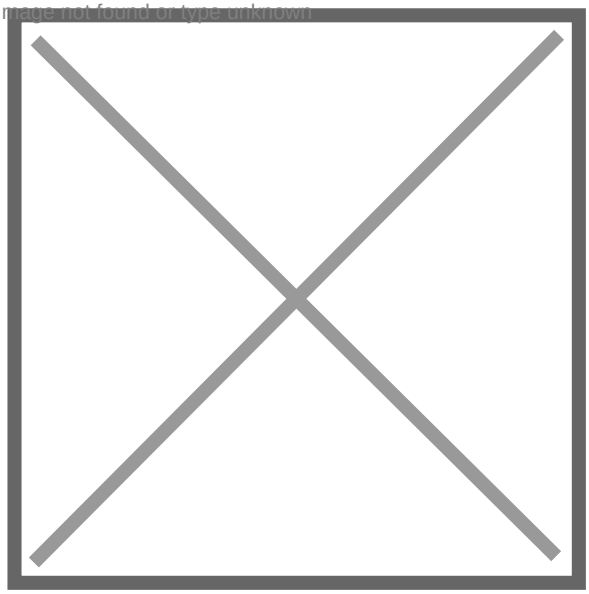

Dissimulation de l'adresse lors DVH

Par **Shalimar1004**, le **29/12/2016** à **13:49**

Bonjour,

J'aurais besoins de savoir quelles sont mes droits dans cette situation.

Mon ex-mari à indiquer lors de l'ordonnance de non conciliation et par courrier avec accusé de réception vivre et prendre sont droit de visite et d'hébergement à une adresse précise.

Mais j'ai découvert qu'en fait il n'en est rien et qu'il loge à une autre adresse avec l'enfant sans que j'en sois informée.
Et de ce fait m'a transmis des informations erronées.

Que dois je faire ?
Est ce que j'ai le droit de faire une actions quelconque comme déposée une main courante ??

Je suis perdue et mon avocat est en vacances.

Merci d'avance pour vos retours.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés